



## **Commune de Charnay-lès-Mâcon**

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

#### **7.1 Annexes**

#### **Liste des servitudes d'utilité publique**

**Mise à jour des annexes**

**Vu pour être annexé à l'arrêté de mise à jour des annexes du PLU n° 360/2024  
du 23/10/2024**

## MODE D'EMPLOI

Si votre terrain est touché par une servitude d'utilité publique (cf. plans des servitudes) :

- Vous relevez la référence de cette servitude sur le plan correspondant,
- Vous cherchez dans les fiches ci-après, celle qui correspond à cette référence.

Cette fiche fournit, à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications sur la servitude, et notamment :

- Le nom officiel de la servitude,
- La référence des textes législatifs qui ont permis de l'instituer,
- L'objet de la servitude et l'acte qui l'a institué sur le territoire concerné,
- Le service responsable de la servitude.

Les fiches sont données dans l'ordre suivant :

- I3 : Servitude relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz,
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques,
- PM1 : Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles,
- PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques,
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat,
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques,
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer,
- T5 : Servitudes aéronautiques – Servitudes de dégagement (aérodrome civil et militaire),
- AC1 : Servitudes relatives aux monuments historiques.



PREFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Commune  
de  
CHARNAY LES MACON

Révision du plan local d'urbanisme

PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT

ANNEXES

Annexes 2 a :plan des servitudes d'utilité publique  
PT1,PT2,PT3,I4,T1,T5,PM1

AVRIL 2010

LEGENDE

- PT1

Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
- PT2

Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3

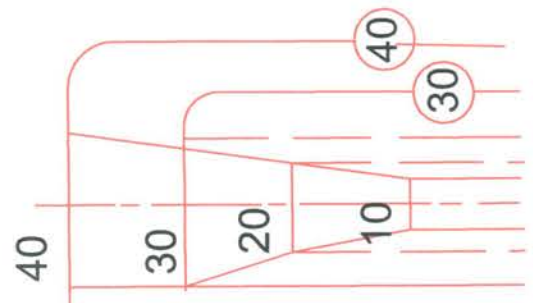
Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- I4

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- T1

Servitudes relatives aux chemin de fer
- PM1

Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
- T5

Servitudes aéronautiques.Servitudes de dégagement aérodromes civils et militaires
- Zone rouge
- Zone bleue (B2,B4)



Echelle 1/5000



## Révision du plan local d'urbanisme

## PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT

## ANNEXES

**Annexes 2 b :plan des servitudes d'utilité publique**

**AVRIL 2010**

## LEGENDE

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz  
( cette servitude s'applique au réseau de distribution qu'il soit reporté ou non )



# PLAN LOCAL D'URBANISME

A horizontal scale bar with markings at 0, 100, 200, 300, 400, and 500 m.

